

## Arrêté 2018 – 18

### *Tarifs divers*

#### Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques,

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;  
**Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;  
**Vu** la délibération n°2017/06/17-3 du 17 juin 2017 relative à la création d'un dispositif d'action sociale au sein de l'institut d'études politiques ;  
**Vu** la délibération n° 2017/12/16-5 du 16 décembre 2017 relative à l'approbation des contrats, conventions et marchés par le conseil d'administration et à la délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur ;

#### DECIDE :

**Article 1** : d'arrêter les tarifs suivants :

Objet	Tarifs
Ticket cinéma vendu au personnel dans le cadre de l'action sociale et culturelle (à compter du 01/01/2018)	6,50 euros l'unité
Copie étudiants (copieur en libre-service)	20 centimes par copie

**Article 2** : l'arrêté n°2017-35 du 8 décembre 2017 est abrogé.

**Article 3** : le Secrétaire général de l'établissement et l'agent comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 4 juin 2018

*Rostane Mehdi,  
Professeur des Universités,  
Directeur.*



TRANSMIS AU RECTEUR LE :

07.06.2018

DATE D'AFFICHAGE :

08/06/2018